

# COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03.28.26.12.27

Télécopie : 03.28.26.93.26

Mail : [mairie-uxem@wanadoo.fr](mailto:mairie-uxem@wanadoo.fr)

Site internet : uxem.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UXEM se sont réunis à 18 h 30 en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 avril 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre DEFRANCE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Gérard GOUBELLE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Maryline POIDEVIN (arrivée à 18 h 35), M. David DESMIDT, M Jean-Pierre ANTOINE, M. Alain NOËL

### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Armelle BOULOGNE ayant donné procuration à Mme Martine OCHEM  
M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

### ABSENTS :

M. Maxime MESTDAGH, Madame Elvira CORREIA, Madame Karine DUVIN, Mme Hélène GARRIGUE-CHATEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Catherine VANDERFAEILLIE est désignée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2025**

**Compte-rendu approuvé à l'unanimité (10 voix).**

### **2. Budget primitif 2025**

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**Section de Fonctionnement : 1 854 991,50 €**

**Section d'Investissement : 893 007,58 €**

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT, le projet de budget accompagné de la note de synthèse a été communiqué aux membres de l'assemblée en date du 27 mars 2025, soit au moins 12 jours avant le vote du budget.

**Adopté par 11 voix**

### **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Pour 2025, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur le niveau de 2024, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,42 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,95 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 15,00 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale de 2025 à leur niveau de 2024, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,42 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,95 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 15,00 %

**Adopté par 11 voix**

### **4. Subvention aux associations 2025**

Le Conseil Municipal en accord avec Monsieur le Maire décide de verser les subventions suivantes aux différentes associations :

Organisme	Montant 2025
A.A.J.U. FOOT	7 000,00 €
A.P.E.S.U.	1 100,00 €
AMICALE DES RETRAITES	1 100,00 €
ASS. NEUCHES CO	1 400,00 €
ATOUT GOAL	700,00 €
CRAYONS ET PINCEAUX	1 500,00 €
ENTRAIDE GHYVELDE	500,00 €
FLOORBALL	700,00 €
FOOT LIFE	500,00 €
SCRABBLE	150,00 €
GIRLS N°ROSES	500,00 €
CONVIVIALITE ET SPORTS A UXEM	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 350,00 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au compte 657483 du budget primitif 2025.

Monsieur Alain NOËL et Monsieur Gérard GOUBELLE n'ont pas pris part à la délibération.

**Adopté par 9 voix**

### 5. Changement de dénomination bail à ferme

#### CHANGEMENT DENOMINATION BAIL A FERME

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail à ferme a été établi au profit de Monsieur Alexandre VERMERSCH pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les parcelles suivantes :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	CONTENANCE	NATURE
UXEM	A	385	1ha 95a 45ca	Terre à labour
UXEM	A	389	3 ha 28 a 57 ca	Terre à labour
UXEM	A	393	1 ha 61 a 84 ca	Terre à labour

Par courrier du 19 novembre 2024, Monsieur Alexandre VERMERSCH nous a fait part du changement de dénomination de sa société :

#### SCEA VERMERSCH VINCKOF

Monsieur le Maire décide donc de modifier le bail sus-désigné en actant le changement de dénomination dans les mêmes conditions que précédemment.

La durée du bail reste inchangée et prendra donc fin le 31 décembre 2031.

**Adopté par 11 voix**

#### Questions diverses du Conseil Municipal :

**Monsieur Jean-Pierre ANTOINE informe que l'association « Moto Club du Dunkerquois », dont il est membre, fera un passage à UXEM le 08 juin 2025 (environ 120 motos) et qu'il s'assurera lui-même du bon déroulement.**

La séance est levée le 20 D05



le maire,

*[Signature]*

Le Secrétaire de Séance,

*[Signature]*